



**Conseil national  
de l'information statistique**

**Commission  
« Territoires »**

Réunion du 23 novembre 2023

**Fiche descriptive pour  
une demande d'avis d'opportunité**

**Mobilité Certifiées Cerema (Enquêtes) (EMC<sup>2</sup>)**

## 1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquêtes Mobilité Certifiées Cerema (EMC <sup>2</sup> )
-----------------------	---

## 2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Sans lien avec un règlement européen

## 3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Individu ou ménage
Champ statistique couvert	<p>Enquête-Coeur : Individus de 5 ans et plus qui appartiennent à un ménage ordinaire résidant dans la zone d'étude / le périmètre défini par la collectivité.</p> <p>Extension éventuelle aux logements étudiants dans ce périmètre (seulement les grandes villes étudiantes).</p> <p>Option : Pour les options le champ est réduit aux seuls individus âgés de 15 ans et plus, interrogés en seconde phase</p>
Champ géographique	L'EMC <sup>2</sup> est une enquête locale centrée une agglomération urbaine. Elle couvre souvent plusieurs EPCI. Exceptionnellement, elle peut couvrir un département entier. Chaque collectivité à l'initiative d'une EMC <sup>2</sup> définit son périmètre d'enquête de manière à prendre en compte au mieux les flux qui impactent les grands pôles de population de l'aire enquêtée.

## 4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	<p>Enquête-cœur : Ménage - Personne - Déplacement</p> <p>Opinions: Opinion</p> <p>Internet: les questionnaires varient selon les collectivités</p> <p>WE: Personne WE - Déplacement WE</p> <p>Fréquence + : MénageF+ - Personne F+ - Déplacement F+</p>
URL de consultation du questionnaire	<a href="https://www.cerema.fr/system/files/documents/2023/07/230630_questio_emc2_millesime2023.pdf">https://www.cerema.fr/system/files/documents/2023/07/230630_questio_emc2_millesime2023.pdf</a>

## Objectifs

### EMC<sup>2</sup>-Coeur :

1. Pour la collectivité : fournir une vision globale et cohérente du fonctionnement du territoire enquêté en terme de mobilité-voyageur, en fournissant une photographie des déplacements réalisés par les habitants de ce territoire un jour moyen de semaine, quel que soit le mode de transport – y compris la marche – et quel que soit le motif et leurs caractéristiques socio démographiques. Le cœur peut contenir quelques questions locales propres à chaque collectivité (cf. annexe 1).

2. Pour le Cerema : le standard EMC<sup>2</sup> assure une comparabilité des indicateurs de mobilité dans le temps et l'espace.

### EMC<sup>2</sup>-Options :

Elles peuvent, ou pas, être choisies par la collectivité en fonction des objectifs de connaissance à satisfaire sur le territoire. Elles sont souvent construites à partir d'un sous-échantillon du cœur.

Notamment, l'option week-end permet de réinterroger les personnes sur leurs déplacements du samedi et/ou du dimanche car ces deux jours présentent des pratiques différentes de la semaine et les lieux/périodes impactés ne sont pas nécessairement les mêmes que du lundi au vendredi.

L'option Opinions permet de réinterroger une personne par ménage sur l'opinion qu'elle a des modes de transport, du stationnement, des conditions de circulation en général ou en particulier sur le périmètre de l'enquête.

L'option internet permet de réinterroger des personnes, sur des thématiques liées à la mobilité, en filtrant parfois certaines sous-populations à partir de variables collectées dans le cœur.

L'option Fréquence + permet de mesurer l'évolution des grands indicateurs de mobilité de l'enquête-cœur à mi-parcours (5 ans après celle-ci environ) à partir d'un échantillon de ménages indépendant de celui du cœur, plus petit, et un questionnaire beaucoup plus court passé par téléphone.

## Thèmes du (ou des) questionnaires

### EMC<sup>2</sup>-Cœur :

Ménage enquêté : caractéristiques du logement et motorisation détaillée du ménage (type de véhicule, type de motorisation, utilisation la veille de l'enquête).

Pour toute personne de 5 ans ou plus du ménage : données sociodémographiques.

Individu(s) enquêté(s) au sein du ménage sur ses déplacements de la veille : possession d'abonnement, description de certaines habitudes de mobilité puis passage au questionnaire déplacement, s'il s'est déplacé la veille de l'enquête. Il peut déclarer ne pas être sorti de chez lui et sera alors considéré comme « immobile ».

Déplacement : intégralité des déplacements effectués par l'individu la veille de l'enquête (origine, destination, heure, mode, motif). Le déplacement est découpé en trajet si plusieurs modes motorisés sont utilisés pour réaliser le motif déclaré, avec une question qui permet de savoir où le passage de l'un à l'autre a eu lieu. Pour les trajets en voiture-conducteur, une mesure relativement fine des conditions de covoiturage peut être construite.

A partir des éléments recueillis lors de la description des déplacements et des véhicules utilisés, le Cerema a mis en place une méthodologie permettant également de calculer pour chaque EMC<sup>2</sup> des indicateurs d'émissions (GES ou polluants locaux), le Diagnostic Energie Emissions des Mobilités.

EMC<sup>2</sup>-Options :

Option WE : il s'agit de mesurer la mobilité du WE d'un individu âgé de 15 ans ou plus (ce dernier a déjà répondu à l'enquête-coeur) selon la même métrique que celle utilisée la semaine, avec quelques questions orientées sur des pratiques de mobilité propres au WE (longs déplacements, achats, loisirs).

Option Opinion : il s'agit de recueillir l'opinion d'un individu âgé de 15 ans ou plus (ce dernier a déjà répondu à l'enquête-coeur) sur certains aspects de l'offre de transport, de stationnement du territoire ou sur certaines pratiques de mobilité habituelles/inhabituelles. Certaines questions sont « standardisées » à des fins de comparaison nationale, d'autres sont propres au territoire.

Option Internet : il s'agit d'aborder certaines pratiques de mobilité de manière plus qualitative. Cependant, selon les moyens que la collectivité désire consacrer à l'enquête et selon la complexité du recueil, certaines thématiques « opinion » pourront être traitées par internet et d'autres via un enquêteur.

Option Fréquence + : questionnaire-cœur réduit au minimum pour caractériser l'individu, son ménage et les déplacements de la veille à un niveau géographique plus grossier.

Options en développement :

Enquête mobilité sur 7J par GPS-smartphone : recueillir la mobilité des personnes (mode, motif) à l'aide d'une application dédiée

pendant 7J

Coût résidentiel : ajout de questions pour évaluer un coût énergétique du logement en plus de celui généré par la mobilité. La question d'une bonne évaluation des ressources reste cruciale et difficile sans un accès à une variable de revenu telle qu'on peut la trouver dans Fideli

## Historique

Le Cerema est un établissement public administratif sous tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de la Cohésion des territoires. Il est l'un des organismes historiques du « réseau scientifique et technique » de ces ministères. Dans ses missions, il a la charge de l'observation et de l'analyse de la mobilité. A ce titre, dans un contexte de décentralisation déjà très avancé, il assure, depuis 1976, la « certification » des enquêtes ménages déplacements, - ou Enquêtes Mobilité Certifiées Cerema (EMC<sup>2</sup>) depuis 2018 - réalisées au niveau local par les agglomérations au travers de ce qu'on a longtemps nommé le « standard-Certu », devenu « standard-Cerema ». Cette « certification » assure une comparabilité spatiale et temporelle des enquêtes (plus de 230 enquêtes réalisées depuis 1976 couvrant 1/3 du territoire, 45% des communes et 75% de la population française). Le processus de certification prend en compte toutes les phases de l'enquête (notamment échantillonnage, questionnaire, suivi de la collecte, apurement, redressement). Ces enquêtes ont été présentées régulièrement au Cnis (la dernière fois en 2018[1]). Ces cinq dernières années ont vu la mise en place effective du nouveau protocole EMC<sup>2</sup> qui visait à unifier les types d'enquête, quel que soit le territoire où elle se déroule, en diminuant légèrement le coût de l'enquête-cœur historique des enquêtes importantes grâce à l'usage plus important du téléphone. Les options annoncées en 2018 (WE, internet notamment) ont également été mises en place.

Du côté des options implémentées,

L'enquête week-end : 13 agglomérations ont réalisé cette enquête week-end depuis 2018, la plupart sur les 2 jours. De fait, cette option a été standardisée sur les 5 dernières années (protocole et redressement).

L'enquête opinions: précédemment dans le cœur, il s'est avéré qu'elle n'est pas nécessairement utilisée par les collectivités donc depuis 2018 elle devient optionnelle et le plus souvent administrée par internet après l'entretien en lien avec le point suivant  
Possibilité d'enquêter par internet pour prolonger des thématiques particulières en lien avec la mobilité : cette option a été utilisée

par 7 agglomérations sur des thématiques assez diverses touchant à la mobilité Option Fréquence +: cette option est proposée pour faire évoluer les grands indicateurs de l'enquête-cœur à mi-période (5 ans après l'enquête-cœur environ). Elle est basée sur deux échantillons disjoints. Deux agglomérations ont déclenché cette option à ce jour.

[1]

[https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2018/05/DPR\\_2018\\_2e-r%C3%A9union\\_Com-Territoires\\_-Avis-dopportunit%C3%A9-EMC2-Cerema-1.pdf](https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2018/05/DPR_2018_2e-r%C3%A9union_Com-Territoires_-Avis-dopportunit%C3%A9-EMC2-Cerema-1.pdf)

Faits marquants  
précédentes éditions

Pour avoir un panorama des dernières enquêtes réalisées :  
<https://www.cerema.fr/fr/actualites/actualite-emc2-enquetes-cours-derniers-resultats>

De nouvelles options ont été testées de manière expérimentale dans la période 2018-2023 :

L'enquête de la Grande Région Grenobloise 2019-20 a permis de développer des travaux de recherche autour de la mesure du coût résidentiel[1]; l'utilisation de Fideli pour le tirage de l'échantillon a permis également d'enrichir ces travaux de recherche. A l'issue de ces travaux, les chercheurs doivent entre autres résultats, proposer un projet de questionnaire, court, permettant aux collectivités qui le désirent d'approcher mieux ces questions sur leur territoire en complément des données déjà disponibles. L'enquête sur l'agglomération toulousaine, quant à elle, a permis de tester un protocole de recueil de la mobilité des personnes grâce à une application GPS dédiée sur leur smartphone. Bâtir une enquête statistique robuste, produisant des indicateurs comparables ou complémentaires à une EMC<sup>2</sup>, à partir de ce mode de collecte, reste encore un défi à relever surtout si on s'attend avec ce mode à diminuer les coûts d'une enquête. Le recrutement reste laborieux mais le Cerema continuera dans les années à venir à chercher des solutions car obtenir 7J de mobilité permet non seulement de construire des indicateurs un jour moyen de semaine (modulo un effet grappe à maîtriser), de les affiner (notamment pour les temps, les distances, les itinéraires) mais de mesurer aussi la variabilité intra-individuelle hebdomadaire des comportements.

Et pendant la crise sanitaire, que s'est-il passé pour les EMC<sup>2</sup> ?[3]

Les EMC<sup>2</sup> ne sont pas l'outil adéquat pour mener des études au moment de la perturbation sachant qu'un de leur usage est d'implémenter des modèles de prévision de la demande multimodale pour tester la mise en place ou la modification d'infrastructure de transport. Elles ont donc été stoppées ou

décalées : limitation des sorties, télétravail obligatoire impactaient beaucoup trop la mobilité quotidienne. Celles qui ont subi une pause ont essayé de finir tant bien que mal leur collecte, parfois sans atteindre les objectifs fixés (cas de Grenoble, Saint Etienne, Bordeaux, et dans une moindre mesure Marseille, Guadeloupe et la Vendée). Notamment, la pratique du télétravail étant mesurée avant la crise sanitaire, le Cerema peut à présent mener des analyses des impacts sur la mobilité quotidienne de cette pratique qui s'est massivement mise en place pour une partie de la population active.

Les EMC<sup>2</sup> lancées à partir de fin 2021 ont pu intégrer un questionnaire légèrement rénové pour mieux saisir les pratiques de télétravail et de mobilité un jour de télétravail.

[1]

<https://www.aurg.fr/article/355/2205-obs-elus-modes-de-vie-mobilit-es-qu-est-ce-que-le-cout-residentiel.htm>

[3]

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/journees-echanges-mobilite-urbaine-2022-supports>

#### Concertation

Le financement de ces enquêtes est partenarial : Le partenariat allie les métropoles et autres EPCI, les départements, les services locaux de l'État (DDT), les syndicats mixtes en charge des transports, les Scot couverts, parfois les régions ou les CCI, et le Cerema. Hormis le Cerema, toutes ces instances doivent délibérer en leur sein pour mettre à disposition de la maîtrise d'ouvrage les crédits nécessaires à l'exécution de l'enquête. Ponctuellement, des fonds ADEME ou européens (pour le transfrontalier) peuvent également financer une partie de ces enquêtes

Sur un temps plus long, le Cerema organise et anime des journées d'étude avec les utilisateurs des enquêtes pour rester à l'écoute de leurs besoins, les accompagner dans leurs démarches d'analyses et d'exploitations de leur enquête et faire évoluer les méthodologies dans le respect des règles de l'art. L'Ifsttar/UGE et les universités travaillant sur ce thème y sont souvent associés, ainsi que la FNAU.

Certaines collectivités animent des « club mobilités » au sein desquels des associations d'utilisateurs peuvent être invités. Le Cerema communique largement sur le dispositif avec les agences d'urbanisme lors des Journées d'Echanges sur la Mobilité Urbaine.

#### Origine de la demande

Les collectivités sont à l'origine de la demande dans un premier temps, soutenues ensuite par le Cerema quand elles acceptent de

	<p>réaliser l'enquête selon les spécifications du « standard ». Elles assurent la maîtrise d'ouvrage de l'enquête.</p>
<p>Place dans un dispositif statistique</p>	<p>Le recensement de la population, bien que plus fréquent et produisant des résultats assez fins géographiquement, ne décrit que des navettes domicile - travail, et donc ne retrace la mobilité que d'une partie de la population pour un seul motif. En moyenne, ce motif de déplacement ne couvre que 20 à 25 % des déplacements effectués un jour moyen de semaine et on ne connaît pas la fréquence du déplacement domicile-travail, ni le mode détaillé utilisé (métro, bus et train sont confondus par exemple).</p> <p>L'enquête nationale transport dite Enquête Mobilité des Personnes, si elle aborde les mêmes thèmes avec la même métrique, ne peut pas répondre aux besoins des collectivités, compte-tenu de sa faible représentativité territoriale, insuffisante pour couvrir les besoins évoqués ci-dessus. Le MTE-SDES a mis au point un outil d'estimation des émissions de CO<sup>2</sup> combinant la finesse géographique du recensement et la complexité de la mobilité domicile-travail grâce à l'EMP (<a href="https://www.cerema.fr/system/files/documents/2022/12/2_2_trevie_n_sdes.pdf">https://www.cerema.fr/system/files/documents/2022/12/2_2_trevie_n_sdes.pdf</a>), cet outil est partiellement redondant avec l'EMC<sup>2</sup>, cette dernière permettant également d'estimer des émissions de GES pour tous les déplacements décrits. Il pourrait également représenter une source de calage partielle de l'enquête. Cependant il n'est actuellement pas accessible directement ni au Cerema, ni aux collectivités, seules l'Insee et les Dreal peuvent en tirer profit.</p> <p>Les EMC<sup>2</sup> n'évaluant que les déplacements des résidents du périmètre de l'enquête, il est nécessaire de mettre en place, à peu près en même temps que cette collecte, des enquêtes dites « aux modes » c'est à dire en bord de route ou dans les transports en commun. Les enquêtes « cordon » par exemple (routières) permettent de caractériser les flux d'échange et de transit des résidents et des non-résidents (hors du champ des EMC<sup>2</sup>) et d'évaluer la part de ces derniers pour la modélisation de la demande.</p>
<p>Extensions géographiques</p>	<p>C'est bien la demande des collectivités (EPCI, département, région) en charge de politiques de mobilité qui nourrira ces extensions.</p>
<p>Utilisateurs</p>	<p>Les partenaires des enquêtes et leur agence d'urbanisme quand</p>

elle existe, ainsi que le Cerema. Beaucoup de résultats sont mis en ligne, donc accessibles au grand public.

Vous trouverez ici

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/actualite-emc2-enquetes-cours-derniers-resultats> l'actualité des EMC<sup>2</sup> qu'elles soient en cours de réalisation ou déjà exploitées et diffusées.

Le soutien du Cerema à la collectivité pour appliquer la méthodologie dite « standard » impose également à la collectivité de livrer les bases de données au centre Quételet pour permettre des travaux de recherche. Ponctuellement, le Cerema peut mettre à disposition de projets particuliers à but non lucratif des données détaillées sous régime de convention ad hoc.

Le Cerema réalise également des études à façon pour approfondir certains thèmes qui ne le seraient pas par la collectivité et réaliser des analyses nationales. C'est dans ce cadre qu'il a produit des outils utiles à tous maintenant de type, « DEEM », « pulsations urbaines » ou « bassins de déplacements » ou plus expérimentaux.

Un outil est actuellement en développement par le Cerema pour mettre à disposition de tous des résultats agrégés des enquêtes réalisées depuis 2015. En attendant, des indicateurs macro sont mis à disposition ici :

[http://www.cerema.fr/system/files/documents/2023/08/tableauxmobilities\\_2021.xls](http://www.cerema.fr/system/files/documents/2023/08/tableauxmobilities_2021.xls)

## 5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Ponctuelle ou pluri-annuelle
Période de collecte	Les EMC <sup>2</sup> peuvent se dérouler de septembre à fin avril, c'est à dire lorsque le territoire est « en plein fonctionnement », du mardi au samedi (pour recueillir les déplacements de la veille de l'enquête). Suivant la taille de l'échantillon à collecter la période de collecte est plus ou moins longue mais elle ne peut pas se dérouler en moins de 8 semaines pour l'enquête-cœur (étalement minimum de la collecte pour lisser les effets de météo, ou d'événements particuliers pouvant par exemple produire de la congestion). La durée de collecte peut atteindre 20 semaines pour les plus importantes.
Mode de collecte	Enquête-cœur : Téléphone ou face-à-face Options : Téléphone ou internet

Comitologie	<p>Chaque enquête donne lieu à la mise en place d'un comité de pilotage (composé d'élus et de techniciens des partenaires de l'enquête) et d'un comité technique pour la préparation et le suivi de l'enquête. Le Cerema est présent dans les deux instances.</p>
Contraintes pour l'enquête	<p>Enquête-cœur :</p> <p>Au téléphone, l'entretien dure environ 20 minutes si une personne est interrogée (ménage de 1 ou 2 personnes de 5 ans ou plus) 30 min si 2 personnes sont interrogées (ménage de 3 personnes ou plus de 5 ans ou plus). On interroge ces 2 personnes le plus souvent le même jour.</p> <p>En face-à-face, l'ensemble des personnes âgées de 5 ans ou plus est interrogé sur le même jour de déplacement. Dans le cas de grands ménages (plus de 5 personnes), quelques exceptions peuvent être faites. La durée moyenne est de 1h, maximum 2h dans le cas de grands ménages très mobiles.</p> <p>Option WE :</p> <p>Réalisée uniquement par téléphone auprès de 1 ou 2 personnes du ménage qui se sont dites volontaires pour répondre lors de l'enquête-cœur. L'entretien dure entre 10 et 15 minutes/personne environ.</p> <p>Option Opinions/Internet :</p> <p>Ne concerne qu'une personne âgée de 15 ans ou plus par ménage. Ne dépasse pas 15 minutes en auto-administré.</p> <p>Option Fréquence + :</p> <p>Réalisée uniquement par téléphone auprès de 1 ou 2 personnes du ménage âgée de 5 ans ou plus. L'entretien dure 15 minutes/personne environ.</p>
Coût de l'enquête	<p>Coûts de collecte :</p> <p>Prestations du bureau d'étude qui réalise la collecte incluant la communication faite pour faciliter la collecte</p> <p>Coût moyen de la collecte face-à-face : à ce jour en moyenne 200 euros HT le ménage</p> <p>Coût moyen de la collecte téléphone : à ce jour en moyenne 50 euros HT la personne</p>

Ex : EMC<sup>2</sup> Grande Région Grenobloise 2019-20, 14 500 personnes prévues 75%Faf/25%Tél (très grosse enquête) soit 1.1 millions d'€ uniquement pour la prestation de collecte

Moyens humains mis en œuvre pour l'assistance Cerema pour une enquête :

0,2 ETP pour la préparation de la collecte, et 0,25 à 0,5 ETP pour les tâches suivantes jusqu'à obtention des fichiers détails pondérés. Cette assistance s'étale sur une période allant de 8 mois (petites enquêtes) à plus d'un an (grosses enquêtes).

Chaque enquête bénéficie aussi des moyens mutualisés mis en œuvre par le Cerema au niveau national pour l'application et l'évolution des méthodes, et l'analyse :

Le tirage de l'échantillon, le contrôle de l'apurement et le redressement, l'enrichissement des données brutes (distances modélisées, émissions de GES) : en moyenne 7 jours/enquête Les exploitations standards de chaque enquête : en moyenne 2 jours/enquête Le suivi du processus qualité EMC<sup>2</sup>, l'animation du réseau, la formation, la maintenance et les évolutions de la méthode et des outils : environ 4 ETP au niveau national pour toutes les enquêtes

Moyens humains mis en œuvre par la collectivité :

Exemple d'estimation de la maîtrise d'ouvrage mettant en œuvre l'enquête sur la grande région grenobloise sur 3 ans, allant de la préparation du partenariat de l'enquête à la publication de la grande majorité des résultats :

- Assistance de l'agence d'urbanisme : préparation de l'enquête (zonage) et analyses des résultats, coordination avec les chercheurs -> 400 jours environ sur 3 ans

- Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Grenobloise : préparation de l'enquête et recrutement du prestataire, pilotage de la collecte, pilotage du programme d'analyse, communication avec les élus, coordination avec les partenaires -> 300 jours sur 3 ans.

Organisme collecteur

La collectivité passe un marché pour recruter un prestataire de collecte externe. Le CCTP de ce marché reprend les grands principes méthodologiques à respecter pour la certification Cerema et impose au prestataire un suivi très régulier de la collecte tant en terme d'objectif de production que de qualité. Pendant la collecte, le Cerema assure son suivi en parallèle aux côtés de la maîtrise d'ouvrage (vérification des

	<p>formations/compétences des enquêteurs et chefs d'équipe, relectures de questionnaires et écoutes téléphoniques, rencontres du prestataire 1 fois par semaine ou 2 fois par mois selon la taille de l'enquête pour s'assurer de la rigueur de la réalisation de l'enquête et de son avancement).</p>
Plan de sondage	<p>Enquête-cœur :</p> <p>Sondage de logements (ménages) aléatoire simple stratifié géographiquement avec un principe de construction des strates qui assure une homogénéité en leur sein, et un rapport des tailles de strate de 1 à 2 en moyenne en termes de population.</p> <p>Objectif d'une strate : 70 ménages répondants minimum et 160 personnes minimum à partager entre téléphone et/ou face-à-face interrogés selon le principe décrit ci-dessus (§ contraintes pour l'enquêté).</p> <p>Option WE, et internet : un sous-échantillon de répondants volontaires de l'enquête-cœur (1 ou 2 personnes / ménage selon la taille du ménage).</p> <p>Option Opinions : une personne tirée aléatoirement parmi les personnes du ménage âgées de 15 ans ou plus de l'enquête-cœur.</p> <p>Option enquête internet : un sous-échantillon de l'enquête-cœur, parfois filtré selon des variables de l'enquête-cœur</p> <p>Option Fréquence + : un échantillon indépendant du cœur tiré selon les mêmes règles que celui de l'enquête-cœur avec des objectifs en terme de nombre de répondants environ 3 à 4 fois moindres.</p>
Taille de l'échantillon	Entre 1 et 2% en moyenne de la population des ménage résidant dans le périmètre de l'enquête

## 6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	Autorités Organisatrices de la Mobilités (AOM)
Autres services producteurs	Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (Cerema)
Partenariat	Le partenariat associe donc très souvent une métropole, des EPCI, des Scot, l'Etat localement (a minima les DDT), parfois le Département, la Région ou les CCI. Et bien sûr le Cerema.
Date prévisionnelle de la	

première publication

De manière générale, les post-traitements durent 3 à 4 mois après la collecte. Les premiers résultats sont diffusés en moyenne 3 à 6 mois après la livraison du Cerema aux collectivités en priorité par la collectivité. Si cette dernière n'a rien diffusé, le Cerema peut diffuser librement les résultats un après la remise des fichiers détails.

Exemple :

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/actualite-emc2-enquetes-cours-derniers-resultats>

---